

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
Séance du mardi 13 décembre 2022

<b>Date de la convocation</b> 07/12/2022 <b>Date d'affichage</b> 07/12/2022 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 12 <b>Votants :</b> 15	<i>L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE  <b>Représenté(e)s :</b> Marie-Laure CAMBOULAS par Véronique FILHOL, Thomas LAMOTTE par Sébastien CAYSSIALS, Guillaume POUJOL par Jean-Claude FROMENT  <b>Excusé(e)s :</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Véronique FILHOL
--	---

**Objet: ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 - DE\_20221213\_003**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture

le 14 décembre 2022

012-211202064-20221213-DE_20221213_003-DE Date de réception de l'AR: 14/12/2022
--

Roussennac, le 14 décembre 2022.

Pour extrait conforme.

et publication ou notification  
le 14 décembre 2022

La secrétaire de Séance  
Véronique FILHOL



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 14/12/2022  
012-211202064-20221213-DE\_20221213\_003-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC  
☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - mêt : roussennac.mairie@wanadoo.fr